

Tout Personnel

Mars 2012 – N° 86

CCHSCT du 06 mars 2012

Ce CCHS, initialement prévu le 31 janvier avait été reporté pour cause de « bâchage » de la DG...
Ce report, houleux, a d'ailleurs fait l'objet d'une déclaration commune à l'ouverture de la séance :

CGT FORÊT , SNUPFEN-Solidaires

Les représentants du personnel au Comité Central Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

Déclaration lue en séance plénière du CCHS CT du 06 mars 2012

Monsieur le Président du CCHSCT

Le 31 janvier dernier devait se tenir le CCHSCT. Le SNUPFEN-Solidaires avait déposé un préavis de grève et organisait ce même jour une action au siège de notre établissement pour dénoncer le nouveau contrat de plan et notamment la suppression de 700 postes d'ici 2016. L'annonce de ses suppressions de postes provoque auprès de vos personnels de l'inquiétude ; sur l'avenir de notre établissement, sur l'équilibre missions-moyens, mais aussi sur le devenir du métier de forestier. Supprimer des postes engendre forcément des réorganisations et par conséquent ont une incidence sur le travail de chacune et chacun.

Au CCHSCT nous abordons toutes les problématiques des risques psychosociaux. C'est en s'interrogeant sur l'organisation du travail, le contenu de la tâche, les contextes de l'entreprise et les relations sociales que l'on identifie les risques psychosociaux pour la situation de travail. Les suppressions de postes auront une incidence sur chacun de ces facteurs. Nous vous rappelons que l'une des missions premières des membres de CHSCT est de produire des mesures de prévention pour palier à ces risques.

Nous dénonçons aujourd'hui le comportement de votre direction qui a tenté par tous les moyens que le CCHSCT se tienne ce jour là alors que vos personnels étaient en grève pour dénoncer une situation de travail source d'inquiétude et d'incertitude.

Pour le SNUPFEN-Solidaires et la CGT-Forêt ce comportement est irrévérencieux. Est-ce ainsi que vous souhaitez améliorer le dialogue social dans votre établissement ? Que représente pour vous les revendications de vos salariés, que représente pour vous un CCHSCT ?

Les représentants au CCHS CT

Cette session était présidée, le matin, par le DRH, Bruno FICHET, l'après-midi par le DG, Pascal VINE et finie par D.BUON de 18 à 19h00...

Point 1 : Installation du Comité Central d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

C'était en effet la première session depuis les élections et la désignation de la nouvelle composition du CCHSCT. Cette évolution du CCHS (instance paritaire) en CCHSCT où l'administration n'a qu'une voix et les OS 7 voix ne s'arrête pas à la composition, mais élargit également les compétences de cette instance aux conditions de travail. Nous devons donc examiner le projet de règlement intérieur. Plusieurs modifications ont été proposées et validées, notamment sur les experts, les délais, les groupes de travail, les frais de déplacement. Nous avons aussi refusé de retomber dans des travers d'A.M. BOULANGIER en refusant des CCHSCT de forme « réunion de travail » le matin / « réunion plénière » l'après-midi.

Dans le cadre du nouveau décret nous devons élire un secrétaire de comité. Nous avons demandé à l'administration plus de précisions sur les fonctions réelles et les modalités de compensation du temps de travail. Aucune garantie n'a été donnée sur d'éventuelles décharges et sur la compensation du travail au poste (qui une fois de plus serait redéployé sans préavis sur les collègues du service.....) , renvoyant à la négociations nationale sur les moyens syndicaux. L'administration semblait minimiser ce rôle en le réduisant à la relecture du

PV et la rédaction de l'ordre du jour. Nous nous apercevons finalement que ce secrétaire deviendra l'interlocuteur quasiment exclusif entre la direction et les représentants syndicaux. Il serait chargé, en plus, de coordonner les autres actions et fonctionnements du CCHS (groupes de travail, comptes rendus, visites.....). Bref, il s'agirait d'un véritable emploi au sein du comité, assez chronophage. Devant le manque de réelles précisions et de transparences, nous avons refusé d'élire ce secrétaire dans l'immédiat.

Si cette nouvelle fonction peut servir à dynamiser les CHSCT, il ne faut pas en faire un « tampon » entre les syndicats et la direction et surtout cette fonction ne doit pas servir à palier au manque de personnel de l'établissement en faisant faire par des syndicalistes le travail de l'administration.

Point 2 : Désignation du secrétaire du CCHSCT

Ce point a donc été reporté à une séance ultérieure dans l'attente de plus de précisions. Pour assurer le fonctionnement de l'instance nous avons simplement désigné un secrétaire adjoint de séance sur les modalités des CHS précédents.

Point 3 : Approbation du procès-verbal du CCHS du 16 septembre 2011

Approuvé à l'unanimité

Point 4 : Restitution de l'enquête du CHS Territorial Sud-Ouest à la suite du décès par suicide le 18 août 2010 d'un agent patrimonial de cette DT.

En raison de l'absence de deux enquêteurs, représentants des personnels, nous avons demandé le report de la présentation de ce rapport. Le DG a tout de même souhaité que la responsable SST DT Sud Ouest venue exprès à cette réunion lise le rapport à ce CCHSCT, et que nous reviendrions sur ce point lors du prochain CCHSCT.

Ce rapport est très intéressant mais il décrit insuffisamment les changements d'organisation du travail. D'ores et déjà dans les conclusions, les causes évoquées, les points d'actions à mettre en œuvre, d'autres points communs avec des suicides précédents, apparaissent.. Nous avons demandé que le CCHSCT fasse un vrai bilan de ces différentes enquêtes pour mettre en avant des causes évidentes qui peuvent relever d'un plan d'action national. De la même manière nous avons reproposé de faire un groupe de travail commun administration/représentants syndicaux autour d'un protocole commun à chaque enquête, ce qui éviterait de nouvelles négociations au départ d'une enquête, sur les actions à réaliser et leurs méthodes.

Point 5 : Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan national de prévention des risques psychosociaux

- Présentation de la fiche de poste d'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) :

Il s'agit d'un nouveau métier issu du nouveau décret sur la SST placé auprès de l'inspection générale des services (pour plus d'indépendance) et qui exerce ses fonctions au niveau national. Ses principales missions sont axées autour du conseil, de l'expertise, du contrôle des mesures liées à l'application de la SST, d'élaboration de bilans....Un appel à candidature est en cours et nous avons insisté pour que le statut du titulaire soit un statut de fonctionnaire en cohérence avec celui de la majorité des personnels de l'ONF. A ce jour, seules des candidatures externes sont parvenues à la Direction...

- Document de travail préparatoire à la fiche de poste des médecins de travail ONF :

La caisse centrale de la MSA ainsi que le SNUPFEN ont marqué leur refus de voir l'ONF se doter de son propre service de médecine du travail pour des raisons de confiance et de déontologie. Comment un personnel, lors d'une visite médicale ou autre peut-il être totalement en confiance face à un médecin salarié qui dépend directement de la direction ? Quant à ne recruter qu'un médecin-conseil placés auprès de la direction, il s'agit déjà d'une des fonctions de l'ISST (voir plus haut), et un médecin de la MSA assiste déjà le CCHSCT avec un regard professionnel mais surtout extérieur et indépendant. Ce projet est donc à revoir sérieusement par la Direction, surtout dans un contexte de baisse des effectifs.

- Présentation et avis sur le projet de NDS relatif à l'accompagnement des personnels lors de la reprise après une longue absence :

Il s'agit de gérer les collègues au cours de leur absence (volontaire ou non), afin de ne pas perdre le lien avec l'ONF, s'ils le souhaitent. Mais surtout il s'agit de les accompagner dans leur reprise du travail, phase souvent délicate et rarement effectuées par les cadres. Un protocole obligatoire a donc été mis en place pour les

cadres. De trop nombreuses reprises après de longues absences se sont souvent trop mal déroulées et ont concouru à augmenter le mal-être de ces personnels. Cette NDS, pleine de bons sens, n'aurait jamais dut être nécessaire, mais la déficience répétée des services RH et de l'encadrement nécessite de rappeler ces règles simples. Après plusieurs modifications, le projet a été validé et la NDS sera prochainement diffusée.

- Projet de plaquette d'information sur la SST et l'action sociale à l'ONF :
Approuvé à l'unanimité donc diffusion à venir.

- Point sur les cellules sociales territoriales (CST) :

Une présentation nous a été faite de l'audit réalisé par Bernard BOYER à travers les différentes CST. Son avis est que ces cellules fonctionnent là où elles existent et qu'elles sont même souhaitées par les personnels. Seules quelques améliorations pourraient être apportées pour améliorer le fonctionnement. Nous indiquons à l'unanimité des OS, notre scepticisme quant à ces résultats, mais surtout nous faisons remarquer que les points positifs relevés sont déjà tous présents à travers une instance qui existe déjà, qui fonctionne et qui est bien cadrée légalement pour la défense des personnels : les CHSCT. Il n'est pour nous pas besoin de créer une autre structure sur laquelle la direction aurait la main mise et sans garantie légale des droits des personnels et des représentants. De plus la visibilité, déjà peu évidente, des CHSCT serait encore plus brouillée. Le seul intérêt des CST pourrait être une situation plus locale que des CHSCT Territoriaux, mais là aussi nous faisons remarquer que cela existait à travers les anciens CHS régionaux qui existaient avant leur suppression par la direction lors de la création des DT. Enfin les services de santé au travail vont être redéployés avec un réseau plus dense d'assistants de prévention (ex ACMO) et des moyens accrus ; le nombre d'assistantes sociales a été doublé en effectif (et non en ETP comme promis), chaque CHSCT possède son propre médecin de prévention et peut s'entourer d'experts (psychologues...). Tout ce système, déjà existant ou à venir, ne demande qu'à fonctionner et faire ses preuves et il n'est pas besoin de rajouter autre chose à cette liste. Devant cette levée de bouclier unanime la direction décide de revoir sa copie.

Point 6 : Présentation et avis du CCHSCT sur le programme 2012 de prévention et de santé au travail

Des modifications sont à apporter à ce programme qui ne nous satisfait pas en l'état. Des propositions de modifications sont faites mais certains problèmes demeurent et méritent des éclaircissements. Nous décidons donc de ne pas le soumettre à l'avis du comité. Une partie des actions proposées sont d'ailleurs déjà engagées depuis l'an dernier, donc ne souffriront pas de ce contretemps.

Point 7 : Information sur le projet de nouvelle convention médicale cadre en discussion avec la Caisse Centrale de la MSA

Ce sujet est mis en attente et la convention précédente est reconduite pour 6 mois suite à un arbitrage en cours sur le régime à appliquer aux personnels de l'ONF... !!!! C'est donc avec surprise et de manière assez confidentielle que nous apprenons que le caractère dérogatoire de l'EPIC ONF (majorité de personnels fonctionnaires) est une nouvelle fois mis en balance à travers cet arbitrage qui discute de nos statuts, sans information préalable ni négociation....Des méthodes, déjà subies dans un passé pas si lointain et que croyions révolues !!!! Des précisions seront demandées au plus haut.

Point 8 : Enquête informatique effectuée par Proviti (audit externe)

Cette enquête est liée à la récente création d'une nouvelle Direction du Système d'Information dont les objectifs sont entre-autre de garder un contact avec les utilisateurs et d'anticiper les évolutions à venir. Elle avait 2 parties : une enquête de satisfaction auprès des usagers et un audit sur l'informatique notamment des usagers de « Mes applis ». 65 % de satisfaction !!!... même le responsable de la DSI reconnaît un excès d'optimisme... En parallèle de ces résultats plusieurs soucis sont apparus au niveau de la gestion de l'informatique au sein de l'ONF : existence de la « mini » qu'il va falloir encore traîner quelques temps, développements maison de logiciels difficiles à mettre à jour ou à faire évoluer, méconnaissance du parc informatique précis à disposition des personnels...

Pour Teck, il semblerait qu'une stabilisation du projet soit nécessaire, afin de corriger les centaines de bugs apparus, et avant toute nouvelle évolution dont l'extension aux autres DT que les DT-pilotes, plutôt vers cet automne.

Le réseau des Responsables informatiques Territoriaux est considéré comme la pierre angulaire de tout le nouveau fonctionnement de cette direction.

Nous avons eu droit un bel exercice de communication en remettant l'humain en avant. Promis...juré... craché, « les instances notamment les CHSCT seront consultés en amont Il est nécessaire d'anticiper et d'impliquer les personnels dans les choix futurs en mettant les situations en perspectives »...pas de restrictions budgétaires prévus dans ce domaine...En attendant, à ce jour, la stratégie n'est toujours pas définie...

En conclusion ce CCHSCT a brillé par le dynamisme de vos représentants, sans lesquels un certains nombre d'actions et de projets néfastes au bien-être des personnels seraient passés. A nous, membres des CHSCT territoriaux ou nationaux de faire évoluer la santé, les conditions de travail dans une nouvelle instance. Cela nous incite à encore plus de vigilance et nous conforte dans notre légitimité pour vous défendre face à la Direction.

LA SANTE NE SE NEGOCIE PAS !!!!!

Vos représentants

Jean-Michel GEMON (Siège)

Bruno RUBAGOTTI (BN/IDFNO)

Jean-Philippe HAEUSSLER (Lorraine)

Michel BORDENAVE excusé (Sud Ouest)

Muriel BUARD excusée (Lorraine)

Véronique BARRALON excusée (Franche-Comté)